



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 20 novembre 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins, membres, formant quorum dudit comité.

Également présents : monsieur Michel Tremblay, directeur du Service des finances et trésorier intérimaire et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Absente : madame la conseillère Jocelyne Houle, vice-présidente.

CE-2002-1439 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 12 ET 13 NOVEMBRE 2002

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 12 et 13 novembre 2002 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tel que soumis.

Adoptée

CE-2002-1440 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 46 - 79 245,23 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER NUMÉRO PD 45 - 374 319,09 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 43 - 8 973,83 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 41 - 174 089,16 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 46 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 45, la liste des réquisitions numéro 43 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 41 :

NUMÉRO DE LA LISTE	DESCRIPTION	MONTANT	PÉRIODE
PA numéro 46	Pièces de comptes à payer	79 245,23 \$	Du 4 au 8 novembre 2002
PD numéro 45	Pièces de comptes à payer	374 319,09 \$	Du 4 au 8 novembre 2002
Réquisition numéro 43	Pièces de comptes à payer	8 973,83 \$	Du 31 octobre 2002
Embauches numéro 41	Embauches de personnel temporaire	174 089,16 \$	Du 28 octobre au 1 ^{er} novembre 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1441 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-45 – 176 914,43 \$ - PÉRIODE DU 31 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-45, d'un montant total de 176 914,43 \$, pour la période du 31 octobre au 6 novembre 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1442 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-42 - 70 698,41 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-42 d'un montant total de 70 698,41 \$ pour la période du 23 au 29 octobre 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1443 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-43 - 63 855,23 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-43 d'un montant total de 63 855,23 \$ pour la période du 30 octobre au 5 novembre 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1444 SOUSSION - 2002 SI 179 - PLAD ÉQUIPEMENT LTÉE - FOURNITURE DE TROIS POMPES DE LIQUIDE THERMIQUE - USINE D'ÉPURATION - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 30 715,13 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Plad Équipement Ltée, 680, de la Sablière, Bois-des-Filion, Québec, J6Z 4T7, pour la fourniture de trois pompes de liquide thermique pour l'usine d'épuration dans le secteur de Gatineau, pour la somme de 30 715,13 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 octobre 2002, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40000-005	29 647,06 \$	Remplacement d'équipements dans les usines pompe liquide thermique à l'épuration
04-13493	1 068,07 \$	TPS à recevoir (ristourne)

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1445*

SOUMISSION - 2002 SP 166 - LES CAMIONS DE L'OUTAOUAIS - ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES, CABINE ET CHÂSSIS, DE TYPE TRACTEUR AVEC SELLETTE D'ATTELAGE - 164 520,26 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Les Camions de l'Outaouais, 164, rue Jean-Proulx, Hull, Québec, J8Z 1V3, pour la fourniture d'un camion 10 roues (année modèle 2003), de type tracteur avec sellette d'attelage pour la somme de 164 520,26 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 octobre 2002, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 158 799,35 \$ remboursable sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2003.

POSTE BUDGÉTAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
Futur F/R-04-13493	Camion 10 roues, type tracteur T.P.S. à recevoir (ristourne)	158 799,35 \$ 5 720,91 \$
TOTAL :		164 520,26 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1446

OCTROI DES CONTRATS POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES AUX USINES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE, À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU ET AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE COOK DU SECTEUR D'AYLMER POUR L'ANNÉE 2003

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais avait procédé par appel d'offres public, en date du 26 novembre 2001, pour la fourniture de produits chimiques aux usines de traitement d'eau potable, à l'usine d'épuration du secteur de Gatineau et au lieu d'enfouissement sanitaire Cook du secteur d'Aylmer pour l'année 2002 avec une possibilité de renouvellement pour douze mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire se prévaloir de cette option de renouvellement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'octroyer les contrats de fourniture de produits chimiques aux usines de traitement d'eau potable, à l'usine d'épuration du secteur de Gatineau et au lieu d'enfouissement sanitaire Cook du secteur d'Aylmer pour l'année 2003, aux plus bas soumissionnaires conformes, le tout tel qu'apparaissant au tableau en annexe et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le budget 2003, aux postes budgétaires suivants jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

POSTE	DESCRIPTION
-------	-------------

02-41212-636	Usine d’eau potable – Aylmer – produits chimiques
02-41213-636	Usine d’eau potable – Hull – produits chimiques
02-41214-636	Usine d’eau potable – Gatineau – produits chimiques
02-41215-636	Usine d’eau potable – Buckingham – produits chimiques
02-41410-636	Usine de traitement des eaux usées – Gatineau – produits chimiques
02-45128-636	Traitement de lixiviat – Site Cook – produits chimiques

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1447

SOUMISSION - 2002 SP 051 - 9071-9048 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION NOVEX) - CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX - CHEMIN DE LA MONTAGNE NORD - SECTEUR DE HULL - 580 252 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme 9071-9048 Québec Inc. (Construction Novex), 995, rue Vernon, Aylmer, Québec, J9H 5E1, au montant de 580 252 \$ taxes incluses, pour la construction des services municipaux sur le chemin de la Montagne Nord, entre le chemin Pink et la rue de la Brise (secteur de Hull), le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 octobre 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-27630-001	215 013,90 \$	Construction serv. mun. chemin de la Montagne pavage couche de base
06-27630-002	98 727,25 \$	Construction serv. mun. chemin de la Montagne aqueduc
06-27630-003	246 333,57 \$	Construction serv. mun. chemin de la Montagne égout
04-13493	20 177,28 \$	TPS à recevoir (ristourne)

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-27630-001	345 060,82 \$		Construction serv. mun. chemin de la Montagne // pavage couche de base
06-27630-002		98 727,25 \$	Construction serv. mun. chemin de la Montagne // aqueduc
06-27630-003		246 333,57 \$	Construction serv. mun. chemin de la Montagne // égout

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1448*

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - ACCEPTATION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2003

CONSIDÉRANT QUE l’Office municipal d’habitation de Gatineau a déposé, pour approbation, ses prévisions budgétaires pour l’exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, y compris celles relatives aux logements locatifs privés;

CONSIDÉRANT QUE ces estimations budgétaires doivent être ratifiées par la Ville de Gatineau avant d’être acheminées et approuvées par la Société d’habitation du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d’accepter les prévisions budgétaires de l’Office municipal d’habitation de Gatineau, pour l’exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003 et prévoyant un déficit global de 10 190 861 \$.

Il est entendu toutefois que la contribution de la Ville de Gatineau au manque à gagner de l’Office municipal d’habitation de Gatineau ne peut excéder 1 019 086 \$.

Les fonds requis seront puisés au poste budgétaire 02 52100-962 – Office municipal d’habitation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2003 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002 conditionnellement à l’adoption du budget 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1449* SUBVENTION 600 \$ - IMPRO-SPECTACLE L.A.M.I.S. - PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ CULTURELLE 2002

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a pris connaissance d’une demande d’aide financière de l’ex-Ville de Masson-Angers et qu’il serait utile de reconduire la subvention recommandée par la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à sa rencontre du 4 novembre 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d’autoriser le trésorier à verser une subvention de 600 \$ à l’Impro-spectacle L.A.M.I.S., à l’attention de madame Marie-Hélène Dubé, 945, Montée Mineault, L’Ange-Gardien, Québec, J8L 2W7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72110-972	600 \$	Soutien aux organismes culturels et développement subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1450 CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX, CHEMIN DE LA MONTAGNE NORD, SECTEUR DE HULL - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE - GROUPE CONSEIL GÉNIVAR - HONORAIRES DE 40 974 \$ INCLUANT LES TAXES - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de l’ex-Ville de Hull, par sa résolution numéro CE-99-370 adoptée le 27 avril 1999, a retenu les services professionnels de la firme Groupe

Conseil Génivar pour la préparation des plans et devis pour la construction des services municipaux sur le chemin de la Montagne Nord, entre le chemin Pink et la rue de la Brise, contrat 93-9;

CONSIDÉRANT QUE la division approvisionnement du Service des finances recommande au comité exécutif de retenir la plus basse soumission conforme reçue le 17 octobre 2002 de la firme 9071-9048 Québec inc. (Construction Novex) pour la construction des services municipaux sur le chemin de la Montagne Nord, 2002 SP 051, contrat 93-9 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité retienne les services professionnels de la firme Groupe Conseil Génivar pour la surveillance en résidence des travaux pour la construction des services municipaux d’aqueduc, d’égouts sanitaire et pluvial, incluant la reconstruction de la chaussée sur le chemin de la Montagne Nord, entre le chemin Pink et la rue de la Brise, pour des honoraires estimés à 40 974 \$ incluant les taxes, le tout selon les détails du mandat, en date du 6 novembre 2002, décrits à l’annexe « A » qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 424,80 \$	TPS à recevoir (ristourne)
06-27630-005	39 549,20 \$	Construction serv. mun. chemin de la Montagne frais de génie et honoraires professionnels

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-27630-006	11 300 \$		Construction serv. mun. chemin de la Montagne // contingences
06-27630-005		11 300 \$	Construction serv. mun. chemin de la Montagne // frais de génie et honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1451 ACCEPTION DES AVIS DE CHANGEMENTS NUMÉROS A-014, S-028, GP-038, P-037 ET P-041 - CONTRAT DES TRAVAUX DE LA PHASE II À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU PAR LA FIRME FILTRUM INC. – 38 200,23 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l’ex-Communauté urbaine de l’Outaouais, par sa résolution numéro 2001-393, octroyait à la firme Filtrum inc. le contrat de construction des travaux à l’usine d’épuration phase II au montant de 8 759 843,90 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE des extras sur ce projet ont déjà été approuvés par délégations de pouvoir pour un montant global de 43 978,23 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme Audet, Fortin, Corriveau, Salvail, architectes, snc. a recommandé l’avis de changement numéro A-014 au montant de 24 723,48 \$ excluant les taxes applicables pour le système de rampes de sécurité au toit du digesteur 2302;

CONSIDÉRANT QUE la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé l’avis de changement numéro P-037 au montant de 6 572,38 \$ excluant les taxes pour le reconditionnement du compresseur de biogaz numéro 3;

CONSIDÉRANT QUE la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé l’avis de changement numéro P-041 au montant de 2 627,76 \$ excluant les taxes applicables pour la

relocalisation de la conduite de soutirage des biogaz pour les digesteurs anaérobies 2301 et 2302;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe conseil Génivar inc. a recommandé l’avis de changement numéro GP-038 au montant de 3 125,00 \$ excluant les taxes applicables pour le crédit de la fourniture de boulons plaqués au zinc au lieu d’en acier inoxydable et de brides tournantes en acier galvanisé au lieu d’en acier inoxydable;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA + a recommandé l’avis de changement numéro S-028 au montant de 2 411,76 \$ excluant les taxes pour le déplacement d’une entretoise et du détecteur de chaleur à la toiture du bâtiment de la granulation;

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires à ce projet sont pris à même le règlement d’emprunt numéro 690 de l’ex-Communauté urbaine de l’Outaouais pour les avis de changement numéros A-014, S-028, GP-038, P-037 et P-041 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les avis de changements numéros A-014, S-028, GP-038, P-037 et P-041 recommandés par les firmes Axor experts-conseils inc., Groupe conseil Génivar inc., Audet, Fortin, Corriveau, Salvail, architectes, snc. et CIMA + pour un montant de 38 200,23 \$ incluant les taxes, à être pris à même le règlement d’emprunt numéro 690 de l’ex-Communauté urbaine de l’Outaouais, soit dans le contrat accordé à la firme Filtrum inc. pour les travaux de la phase II à l’usine d’épuration des eaux usées du secteur Gatineau.

Règlements d’emprunt de la Communauté urbaine de l’Outaouais				
	No 588	No 637-1	No 690	
Montant de chaque règlement d’emprunt	11 604 000 \$	5 170 000 \$	6 418 000 \$	TOTAL
Montant original du contrat à Filtrum inc. (résolution no 2001-393 de l’ex-C.U.O.)	628 381,58 \$	2 904 726,32 \$	5 226 736,00 \$	8 759 843,90 \$
Acceptation no 1 (résolution no 2001-576 de l’ex-C.U.O.)		(373 831,25 \$)		(373 831,25 \$)
Délégations de pouvoir en date du 5 novembre 2002 (nos 21399, 22678, 22696, 21516, 22695, 22955, 23012, 23040 et 24797)		3 416,24 \$	40 561,99 \$	43 978,23 \$
Acceptation de l’avis de changement P-012 (résolution no CE-2002-961)			36 611,09 \$	36 611,09 \$
Acceptation des avis de changement nos P-011, ME-016, E-018, A-019, P-020, P-021, ME-023 et GE-025 (résolution no CE-2002-1055)		2 049,75 \$	9 254,63 \$	11 304,38 \$
Acceptation des avis de changement nos S-024, P-031, P-032, P-033 et P-035 (résolution no CE-2002-1334)			23 809,11 \$	23 809,11 \$
Acceptation des avis de changements nos A-014, S-028, GP-038, P-037 et P-041 par cette résolution			38 200,23 \$	38 200,23 \$
TOTAL	628 381,58 \$	2 536 361,06 \$	5 375 173,05 \$	8 539 915,69 \$

Solde disponible au
29 juillet 2002 459 275,00 \$ 576 170,00 \$ 935 243,00 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 328,35 \$	TPS à recevoir (ristourne)
06-06900-001	36 871,88 \$	Construction phase II usine d'épuration coût des travaux

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1452 DEMANDE D'INSTALLATION DE 5 BANDEROLES TEMPORAIRES DANS L'EMPRISE PUBLIQUE, AFIN DE PROMOUVOIR LE TOURNOI INTERNATIONAL DE HOCKEY MIDGET KIWANIS DE GATINEAU

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur du Tournoi international de hockey midget Kiwanis de Gatineau du 7 au 12 janvier 2003 aux arénas Guertin, Cholette et Sabourin;

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur du tournoi d'afficher 5 banderoles 4 pieds par 20 pieds à différents points stratégiques de la ville soit :

- 1. sur le viaduc du boulevard Maisonneuve à l'intersection de la rue Hôtel-de-Ville côté sud;
- 2. sur le viaduc du boulevard Maisonneuve à l'intersection de la rue Hôtel-de-Ville côté nord;
- 3. sur la façade avant de l'aréna Cholette;
- 4. sur la façade avant de l'aréna Guertin;
- 5. sur la façade avant de l'aréna Sabourin.

CONSIDÉRANT QUE l'affichage est prévu pour la période allant du 15 novembre 2002 au 15 janvier 2003 :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la demande du comité organisateur du Tournoi international de hockey midget Kiwanis de Gatineau, accorde la permission d'installer de façon temporaire 5 banderoles à différents points stratégiques de la ville à la condition suivante :

- que le comité organisateur du Tournoi international de hockey midget Kiwanis de Gatineau, s'engage à enlever les 5 banderoles à l'expiration de la période allouée d'affichage.

Adoptée

CE-2002-1453* ACCORD DE PRINCIPE - ACHAT DE TERRAIN LOTS NUMÉROS 2 727 440 PARTIE ET 2 745 089 PARTIE - BASSIN DE RÉTENTION - PROJET L'OASIS – SECTEUR DE GATINEAU – 92 904 \$ - 127915 CANADA INC. ET L'OASIS MONT-ROYAL LTÉE – DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT – JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de donner son accord de principe à l'effet d'acquérir de 127915 Canada inc. et L'Oasis Mont-Royal Ltée ou leurs ayants droit, pour la somme de 92 904 \$, en plus des taxes applicables, une partie des lots numéros 2 727 440 et 2 745 089 au cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 5 222,4 mètres carrés, le tout réparti comme suit :

- superficie de 2 466,9 mètres carrés : 92 904 \$
- superficie de 2 755,5 mètres carrés : 1.00 \$

Dans l'éventualité où la surdimension du bassin nécessiterait l'acquisition de terrain supplémentaire, le prix d'achat est établi à 37,67 \$ le mètre carré.

Les parties de lots mentionnées ci-dessus devront faire l'objet d'une nouvelle opération cadastrale.

Il est entendu que cette transaction est conditionnelle à la signature d'une convention de développement entre la Ville et le promoteur autorisant notamment la signature du contrat notarié et le remboursement au promoteur de la quote-part due par la Ville pour les travaux de construction du bassin de rétention.

Les fonds à cette fin, au montant de 106 862,83 \$ incluant les taxes, seront pris à même le fonds de roulement et les déboursés nécessaires seront remboursés en versements égaux au fonds de roulement sur une période de trois ans.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1454

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE SERVICE DE LA POLICE DE GATINEAU, LES C.L.S.C. DE HULL ET VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE ET LES C.L.S.C. ET C.H.S.L.D. DE GATINEAU ET GRANDE-RIVIÈRE, LES MAISONS D'HÉBERGEMENT L'AUTRE CHEZ-SOI, LE CENTRE MECHTILDE, LA MAISON UNIES-VERS-FEMMES ET LA MAISON POUR ELLES DES DEUX VALLÉES CONCERNANT LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la violence conjugale est une problématique sociale qui nécessite la concertation de plusieurs partenaires;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires se sont entendus sur des ententes décrivant les responsabilités de chacun;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente constitue le renouvellement d'ententes qui existaient dans les ex-Villes de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise à offrir des services de qualité aux personnes victimes de violence conjugale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service de la police de Gatineau et les partenaires à signer les ententes concernant la violence conjugale.

Les fonds aux fins de la responsabilité qui incombe au Service de la police seront pris à même le poste budgétaire 02-21400 - gendarmerie, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1455

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME NANCY CRÉPEAU AU POSTE DE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA PAIE

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicienne en comptabilité au Service des finances, division de la comptabilité et de la paie est devenu vacant suite à la mutation d'une employée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de neuf mois, de madame Nancy Crépeau au poste de technicienne en comptabilité au Service des finances, division de la comptabilité et de la paie.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Crépeau est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 06, 4e échelon de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-1330-112, rémunération régulière cols blancs, Service des finances.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1456

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR PASCAL BETIT AU POSTE D'OPÉRATEUR II (USINE D'ÉPURATION - LES COOK), AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif à sa séance du 9 octobre 2002 autorisait l'affichage (CE-2002-1244) du poste d'opérateur II (Usine d'épuration – LES Cook), Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pascal Betit est le candidat qui répond aux exigences du poste à combler conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Pascal Betit au poste d'opérateur II (Usine d'épuration – LES Cook), Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement.

La période d'essai de M. Betit est de six mois tel que prévue à l'article 13.01 de la convention collective applicable aux employés cols bleus SCFP, section/local 1504 de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais.

Le salaire et les conditions de travail de M. Betit sont établis conformément à la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais, soit l'échelon 6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 usine de traitement des eaux usées – procédés – réguliers – cols bleus.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1457

NOMINATION À L'ESSAI DE MONSIEUR DANNY MAYERS AU POSTE D'OPÉRATEUR I (EAU POTABLE), AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX

ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif à sa séance du 11 juin 2002 autorisait l'affichage (CE-2002-771) de tout autre poste laissé vacant suite au mouvement de personnel qu'occasionnerait la dotation du poste d'opérateur III.5 – console, Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Danny Mayers est le candidat qui répond aux exigences du poste à combler conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la nomination à l'essai de monsieur Danny Mayers au poste d'opérateur I (Eau potable), Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement.

La période d'essai de M. Mayers est de six mois tel que prévu à l'article 13.01 de la convention collective applicable aux employés cols bleus SCFP, section/local 1504 de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais.

Le salaire et les conditions de M. Mayers sont établis conformément à la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais, soit l'échelon 6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41214-114 usine d'eau potable – Gatineau - réguliers - cols bleus.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La dotation du poste laissé vacant par M. Mayers est faite sous réserve de la conclusion de la période d'essai de celui-ci.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1458

PROMOTION DE MADAME SYLVIE GUNNER AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - PROGRAMMES AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SECTEUR LOISIRS ET AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE MESSAGER AU SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis administratif – programmes au Centre de services de Gatineau, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire est vacant suite à la promotion d'une employée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de madame Sylvie Gunner au poste de commis administratif – programmes (poste numéro 100 au plan d'effectifs) au Centre de services de Gatineau, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Gunner est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe V, 5e échelon de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-112, rémunération régulière cols blancs, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de messenger (poste numéro 266 au plan d'effectifs) au Service du greffe.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1459

DÉMISSION DE MADAME HÉLÈNE GROULX, CONSEILLÈRE POLITIQUE AU CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Hélène Groulx, conseillère politique au Cabinet du Maire et ce, à compter du 23 novembre 2002.

Mme Groulx était à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 3 décembre 2001.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Hélène Groulx les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier Mme Groulx pour ses loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1460*

RETRAITE DE MONSIEUR GASTON MAISONNEUVE, OPÉRATEUR A AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN (SECTEUR CENTRE-EST), MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1ER FÉVRIER 2003

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaston Maisonneuve, opérateur A, du Service des opérations de terrain – secteur centre-est, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} février 2003;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, M. Maisonneuve aura complété 32 ans et 9 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Gaston Maisonneuve, à compter du 1^{er} février 2003.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de sa retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Gaston Maisonneuve leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1461* RETRAITE DE MONSIEUR GILLES HUARD, OPÉRATEUR B AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN (SECTEUR CENTRE-EST), MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1ER JANVIER 2003

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Huard, opérateur B, du Service des opérations de terrain – secteur centre-est, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} janvier 2003;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, M. Huard aura complété 27 ans et 6 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Gilles Huard, à compter du 1^{er} janvier 2003.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de sa retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Gilles Huard leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1462 SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1585 DE L'EX-VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la suspension sans solde de l'employé numéro 1585 de l'ex-Ville de Gatineau pour une période de trois jours (24 heures).

Les dates d'imposition de cette suspension sans solde seront déterminées par le directeur du Service des opérations de terrain en fonction des besoins opérationnels.

Adoptée

CE-2002-1463 SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1743 DE L'EX-VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la suspension sans solde de l'employé numéro 1743 de l'ex-Ville de Gatineau pour une période d'un jour (8 heures).

La date d'imposition de cette suspension sans solde sera déterminée par le directeur du Service des opérations de terrain en fonction des besoins opérationnels.

Adoptée

CE-2002-1464 AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE D'INFORMATICIEN - SOUTIEN AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE le poste d'informaticien – soutien au Service des systèmes d'information est toujours vacant suite à l'intégration des employés cols blancs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste d'informaticien – soutien (poste d'intégration numéro 410) au Service des systèmes d'information.

Adoptée

CE-2002-1465

AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE D'INFORMATICIEN CONSEIL - BASE DE DONNÉES, AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE le poste d'informaticien conseil – base de données au Service des systèmes d'information est devenu vacant suite à la démission d'un employé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste d'informaticien conseil – base de données (poste numéro 417 au plan d'effectifs) au Service des systèmes d'information.

Adoptée

CE-2002-1466

DEMANDE DU CLUB RICHELIEU À L'OCCASION DU CONGRÈS INTERNATIONAL 2002 DU RICHELIEU INTERNATIONAL - DU 10 AU 13 OCTOBRE 2002 - RABAIS DES COÛTS DE LOCATION POUR DES SALLES À LA MAISON DU CITOYEN

CONSIDÉRANT QUE le Richelieu international et les clubs Richelieu locaux ont organisé le congrès international Richelieu du 10 au 13 octobre 2002;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des activités de ce congrès se sont déroulées dans les locaux de la Ville;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde un rabais de 25% des coûts réguliers de location au Club Richelieu à l'occasion du congrès Richelieu international 2002.

Ce rabais représente un montant de 1 690 \$.

Adoptée

CE-2002-1467

SOUSSION - 2002 SP 078 - CONLEY JCB INC. - ACHAT DE DEUX RÉTROCAVEUSES - 229 916,07 \$ TENANT COMPTE D'UNE ALLOCATION D'ÉCHANGE DE 30 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Conley JCB Inc., 121, Walgreen Road, Carp, Ontario, K0A 1L0, pour l'achat de deux rétrocaveuses de marque JCB, modèle 215, année 2002, pour un montant total de 259 916,07 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 30 juillet 2002 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Une allocation d'échange de 30 000 \$ est offerte pour les rétrocaveuses qui seront remplacées lors de cette transaction.

Les fonds à cette fin au montant de 259 916,07 \$, lequel coût sera réduit de l'allocation d'échange de 30 000 \$ soit pour un montant net de 229 916,07 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTES	DESCRIPTION	MONTANT
06-20041-019	Achat de véhicules et d'équipement/rétrocaveuses	144 234,93 \$
06-20041-020	Achat de véhicules et d'équipement/rétrocaveuses	107 686,20 \$
04-13493	TPS à recevoir (ristourne)	7 994,94 \$
01-74230	Autres - disposition d'achats	(30 000 \$)
TOTAL		229 916,07 \$

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20041-024	51 925 \$		Achat de véhicules et équipements module T.P. et env. //rétrocaveuse
06-20041-020		7 690 \$	Achat de véhicules et équipements module T.P. et env. //rétrocaveuse
06-20041-019		44 235 \$	Achat de véhicules et équipements module T.P. et env. //rétrocaveuse

Un certificat du trésorier a été émis le 19 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1468

SOUMISSION - 2002 SI 169 - SOCIÉTÉ DE SERVICES INDECK - MODERNISATION DES CONTRÔLES DE LA CHAUDIÈRE THERMIQUE 44LT003 - USINE D'ÉPURATION - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – 38 533,37 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Société de Services Indeck, 52, rue Jean de la Fontaine, Aylmer, Québec, J9J 2P6, pour la modernisation des contrôles de la chaudière thermique 44LT003 à l'usine d'épuration dans le secteur de Gatineau, pour la somme de 38 533,37 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 octobre 2002, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40000-002	37 193,44 \$	Remplacement d 'équipements dans les usines Chaudière Volcanos (no 3)
04-13493	1 339,93 \$	TPS à recevoir (ristourne)

Un certificat du trésorier a été émis le 19 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1469

SOUSSION - 2002 SP 171 - DIVERS FOURNISSEURS - DÉNEIGEMENT - AIRES DE STATIONNEMENT - ÉDIFICES MUNICIPAUX – MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - CONTRAT 3 ANS - 565 539 \$ EXCLUANT LES TAXES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les soumissions des firmes mentionnées à l'annexe I et faisant partie intégrante de la présente résolution, pour le déneigement des aires de stationnement des édifices municipaux, le tout en conformité avec leur soumission respective ouverte en date du 18 octobre 2002 et ceci étant les plus basses soumissions conformes reçues en tenant compte du désistement de certaines compagnies.

Les fonds à cette fin au montant de 565 539 \$, pour les trois prochaines années, taxes non incluses, seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires, tel qu'indiqué à l'annexe 2 et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2003, 2004 et 2005 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Le contrat prendra effet avec la première précipitation de neige et se terminera le 30 avril 2005.

Il est entendu que la Ville se réserve le droit de pouvoir mettre fin au contrat sur avis écrit dûment signifié de trente jours.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 novembre 2002.

Adoptée

ME YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

MICHELINE LAROUCHE
Greffière adjointe et secrétaire-adjointe
Comité exécutif